



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois de finances

Question écrite n° 75015

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le recensement des engagements hors bilan, effectué dans le rapport de présentation du compte général de l'administration des finances, et sur leur suivi comptable. En effet, dans sa synthèse sur l'exécution des lois de finances pour l'année 2004, la Cour des comptes a mis en doute leur fiabilité. En conséquence, il le prie de lui donner des précisions sur la situation, ainsi que des indications sur ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Il convient tout d'abord de rappeler que le référentiel comptable applicable à l'État jusqu'au 31 décembre 2005 ne prévoit pas d'obligation en matière d'engagements hors-bilan. Toutefois, dans un souci d'amélioration constante de la sincérité et de la transparence des comptes de l'État, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Minéfi) a progressivement enrichi le Compte général de l'administration des finances (CGAF) d'informations sur les engagements hors bilan, en particulier sur les engagements de retraite des fonctionnaires dès 2003. Les observations de la Cour des comptes sur le recensement et le suivi comptable des engagements hors bilan ont été prises en compte par la direction générale de la comptabilité publique. Un plan de recensement des opérations hors bilan comptabilisées aujourd'hui et relevant du périmètre de compétence du Minéfi a ainsi été lancé. Les comptes du Trésor public en ont recensé quatre-vingt-un. À partir des résultats de ce recensement, certaines actions plus ciblées pourront être engagées pour un meilleur suivi comptable des opérations constituant le hors bilan de l'État (exemple : reclassement en classe 2 des créances certaines et créances devenues exigibles anormalement retracées actuellement en classe 8). Il est par ailleurs prévu d'enrichir à nouveau l'information sur les engagements hors bilan dès le rapport financier pour 2005 notamment sur les engagements de cofinancement pris dans le cadre d'accords nationaux ou internationaux (contrats de plan État/régions, financement Union européenne...). Enfin, d'importants travaux de recensement et de fiabilisation des engagements hors-bilan sont en cours avec l'ensemble des ministères dans le cadre de la mise en oeuvre du volet comptable de la LOLF, la norme comptable 13 précisant les engagements à mentionner dans l'annexe. Elles visent à donner une vision la plus complète possible de l'ensemble des engagements que peut prendre l'État afin d'améliorer l'information sur les comptes publics, mais aussi de donner aux gestionnaires de nouveaux instruments de pilotage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75015

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9114

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4689